

MARS 2022

Note de position

Pour une Présidence française de l'Union européenne de promotion et de défense des droits humains !



IOI Plateforme
IOI Droits de l'Homme

Contexte

Depuis le 1er janvier 2022, la France assure la présidence du Conseil de l'Union européenne pour la treizième fois depuis 1959. Pour les six prochains mois, la France va mettre en œuvre son programme semestriel autour de trois ambitions : une Europe plus souveraine, un nouveau modèle européen de croissance, et une Europe Humaine. La présidence française s'inscrit dans un contexte généralisé de restriction de l'espace civique et d'invisibilisation des violations des droits humains à toutes les échelles, notamment dans le cadre de la pandémie de COVID-19. La France se doit de protéger et soutenir, en particulier en termes de financement, les organisations de promotion et de défense des droits humains, leur personnel et toutes celles et ceux qui défendent les droits fondamentaux.

Pour que la présidence française soit un succès, les recommandations des organisations de la société civile de protection des droits humains doivent être entendues.

Pour une Union européenne à l'avant garde de la défense de l'espace civique dans le monde

Depuis plusieurs années, de nombreux États ont adopté des politiques et cadres législatifs qui restreignent l'exercice des libertés civiles (libertés d'expression, d'association, de réunion...) [1]. Les défenseurs des droits humains (DDH), les journalistes, les organisations non-gouvernementales (ONG), les syndicalistes, les avocats, les mouvements citoyens sont régulièrement victimes de violences, de menaces, d'arrestations arbitraires, de disparitions forcées, aboutissant incontestablement à une limitation des espaces de libertés dévolus à la société civile. Dans de nombreux États, la criminalisation et l'acharnement judiciaire contre les défenseurs des droits humains sont des tactiques fréquentes pour intimider la société civile. Cette situation diminue non seulement l'impact des projets de droits humains pour une bonne gouvernance financés par les bailleurs internationaux, mais aussi la capacité de la diplomatie française et européenne à prévenir les crises de gouvernance.

Face à certaines violations des droits humains causées par les entreprises européennes investissant à l'étranger, la Présidence française de l'Union

européenne a fait de l'adoption d'une directive sur le devoir de vigilance l'une de ses priorités. Cette directive, maintes fois repoussée, porte sur la destruction de l'environnement et les violations des droits humains, sans tenir compte de l'implication des entreprises européennes dans le rétrécissement de l'espace civique.

Afin de lutter contre le rétrécissement croissant de l'espace civique, la société civile se diversifie et se multiplie pour continuer, malgré les difficultés, à interpeller les représentants des gouvernements français, européens et étrangers, et à défendre les droits humains. Ce travail est mené tout en faisant face en parallèle à l'émergence de nouveaux défis (les GONGO [2], le numérique, le criblage des fonds dans le cadre de la lutte contre le terrorisme...), ainsi qu'à la diversification des modalités de contrôle de la société civile par les États. Or, le retour des libertés civiles ne peut être obtenu que par l'établissement d'alliances et d'actions coordonnées entre les sociétés civiles du Sud et du Nord, leurs partenaires locaux, et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

Pour une Union européenne plus protectrice des droits humains, y compris en période de crises

Depuis plusieurs années, la lutte anti-terrorisme et la propagation à l'échelle planétaire du COVID-19 ont constitué une opportunité beaucoup de gouvernements d'encourager un discours sécuritaire et des pratiques répressives plus que dommageables pour les droits humains et la démocratie en général [3].

De nombreux secteurs ont été touchés par la fragilisation des droits humains, notamment : l'accès à la justice, le journalisme et la liberté d'informer, la lutte contre certaines violations (disparitions forcées, arrestations arbitraires, conditions de détention,), pour ne citer qu'eux. Nous estimons, par exemple, que les deux tiers des États du monde ont profité de l'état d'urgence sanitaire pour restreindre la liberté de la presse. La pandémie a cristallisé une grande partie de l'attention publique et de la communauté internationale, participant à l'invisibilisation des violations des droits humains. La priorité a été donnée à la lutte contre le COVID-19, au détriment des politiques en faveur des droits et libertés fondamentaux, contribuant à renforcer les inégalités et à reléguer

au second plan les mesures nécessaires (prise en charge des demandeurs d'asile et des migrants, rapatriement des ressortissants européens, accompagnement des victimes de traite des êtres humains et de travail forcé, lutte contre les discriminations à l'égard de la communauté LGBTQIA+, abolition universelle de la peine de mort...). Alors que la vaccination permet une reprise progressive des activités de protection et de promotion des droits humains dans les pays occidentaux, dans certaines régions, les disparités d'accès aux vaccins continuent de perturber ces actions.

Les répercussions structurelles de la pandémie ont été considérables pour ceux qui travaillent pour la promotion et la défense des droits humains (ONG françaises et partenaires nationaux) incapables de se déplacer, de communiquer entre eux et de mener certaines activités, mais également pour les DDH qui se sont retrouvés isolés face à des menaces plus importantes qu'à l'accoutumée. L'Union européenne a pris le parti, en réaction aux difficultés inhérentes au contexte sanitaire, d'apporter un réel soutien aux ONG de défense et de promotion des droits humains.

Pour surmonter les conséquences techniques et opérationnelles engendrées par la crise sanitaire, les ONG françaises des droits humains ont trouvé des solutions pour s'adapter et poursuivre leur travail, grâce aux outils dématérialisés (visioconférences, web-conférences, outils de travail collaboratif en ligne, sondages...).

Dans ce contexte particulier, qui devient en partie structurel, les ONG françaises des droits humains continuent leur travail sur des thématiques plus larges que l'impact de la pandémie COVID-19, telles que la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale. Alors que la France commence à s'intéresser à la problématique des biens mal-acquis, ces sujets doivent également devenir prioritaires au niveau européen.

Les crises sont multiples. Récemment le conflit armé ayant éclaté en Ukraine, aux frontières de l'Union européenne, rappelle la nécessité que les pays européens s'engagent de manière significative dans la protection des droits humains à l'international, y compris en dehors de ses frontières. Dans ces périodes, l'Union européenne a plus que jamais un rôle essentiel à jouer dans la défense des libertés fondamentales, face à la multiplication des violations, notamment par le biais de sanctions mais également par l'assistance et le soutien aux populations affectées et aux défenseurs et défenseuses des droits humains.

Pour une Union européenne qui reste leader dans le financement des projets de protection des droits humains

Face à la crise sanitaire, l'Union européenne a su épauler de nombreuses ONG françaises de protection des droits humains, malgré l'absence d'une stratégie globale incluant cette thématique. Le niveau actuel des exigences de cofinancement de l'Union européenne dans le domaine des droits humains permet d'inclure un grand nombre d'organisations. Par ailleurs, la durée des projets (48 mois) offre la possibilité aux ONG d'obtenir des résultats, bien que la formulation des indicateurs ne prenne pas suffisamment en compte les spécificités et la valeur ajoutée des actions de défense des droits humains, ni les difficultés à mesurer le changement dans ce domaine. En effet, les projets de promotion et de protection des droits humains sont mobilisateurs en ressources humaines et chronophages. De ce fait, il est donc important de ne pas limiter la part budgétaire allouée à ces actions. Les thèmes portés par ces ONG sont difficiles à valoriser et rendent difficile la recherche de cofinancement. Les actions menées par celles-ci se déroulent dans des pays peu enclins à

la promotion de la protection des droits humains, ce qui ne facilite pas la recherche de fonds. À cela s'ajoute le constat que l'affichage de financements européens suscite la méfiance des autorités de certains pays, qui voient en ces projets une volonté d'imposer des valeurs occidentales. Pour cette raison, la visibilité du financement de l'Union européenne doit tenir compte de la sensibilité du sujet défendu. Cependant, certains financements européens, comme les Country-Based Support Schemes, donnent l'opportunité aux ONG d'appréhender des questions spécifiques à un pays tiers avec des allocations financières particulières, tout en ayant la possibilité d'anticiper la recherche de financements alternatifs. Or, l'efficacité de ces derniers peut être accrue, en prenant en compte certains impératifs, notamment : le renforcement d'une approche à long terme, la mise en place d'une stratégie globale incluant la protection des droits humains en consultations régulières avec la société civile. Les ONG des droits humains ont pourtant la capacité d'agir rapidement sur le terrain, grâce à leurs partenaires

locaux, en connaissance des spécificités du contexte juridique et géopolitique, et en s'adaptant aux besoins des populations ciblées. L'Union européenne a donc un intérêt certain à adapter son financement auprès des ONG.

[1] CNDSI, Rapport stratégique, "Créer un environnement favorable pour la société civile", Raphaël Chenuil-Hazan, Geneviève Sevrin, 2021, p.15.

Le rétrécissement de l'espace dédié à la société civile peut-être constaté par quatre indices : l'état des législations des pays, la situation des acteurs de la société civile, l'accès aux ressources, et le dialogue entre la société civile et les pouvoirs publics.

[2] Governmental Non-Governmental NGOs (GONGOs) : terme désignant des ONG en réalité contrôlées par des gouvernements.

[3] Rapports annuels, Plateforme Droits de l'Homme, "COVID-19 et droits humains", juin 2020 et juin 2021.

Recommandations

Pour une Présidence française de l'Union européenne de promotion et de défense des droits humains !

Dans le but que la Présidence française de l'Union européenne contribue efficacement à la défense et la promotion des droits humains dans le monde, la PDH appelle les autorités françaises et européennes à adopter ces 19 recommandations comme priorités :

Recommandations relatives au soutien de l'Union européenne aux ONG françaises engagées dans la défense et la protection des droits humains :

- Veiller à la cohérence entre la politique intérieure et la politique extérieure de l'Union européenne ;
- Mettre en place des études d'impact sur les droits humains des projets financés par l'Union européenne et créer un mécanisme spécifique de monitoring des violations des droits humains perpétrées par les forces de sécurité formées par l'Union européenne ;
- Placer les droits économiques, sociaux et culturels au centre de la politique étrangère de l'Union européenne, notamment en traitant ces droits humains dans les relations avec les pays tiers dans la ligne de la stratégie sur les droits humains et le développement ;
- Instaurer une collaboration étroite entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'Homme ;
- Consolider les fonds accordés aux projets menés par les ONG de protection des droits humains et simplifier les mécanismes d'obtention d'aide afin de leur donner l'opportunité de se concentrer sur la mise en oeuvre sur le terrain de ces activités ;
- Permettre le financement des projets au niveau micro et méso avec un suivi de projet léger adapté aux contraintes structurelles pour les ONG de petite et moyenne taille ;
- Améliorer la communication entre les instances de l'Union européenne travaillant sur les droits humains dans le monde et la société civile mobilisée sur ces questions et favoriser la mise en oeuvre par les ONG européennes du Plan d'action de l'Union européenne en faveur des droits humains et de la démocratie 2020-2024;
- Garantir réellement l'accès physique et virtuel et la participation effective aux événements officiels de la PFUE et leurs réunions préparatoires aux organisations de défense des droits humains.

Recommandations relatives à l'engagement de l'Union européenne dans la protection des droits humains :

- Adopter une stratégie européenne concertée et efficace en matière de sanctions des violations des droits humains aux frontières de l'Union européenne et de gestion des conséquences humanitaires qu'elles entraînent ;
- Veiller au respect et à l'application de l'ensemble des lignes directrices de l'Union européenne en matière de droits humains ;
- Soutenir les processus électoraux et la protection de l'espace civique dans les États où cette thématique est particulièrement préoccupantes, notamment par le biais d'envois systématiques d'observateurs en période d'élection ;
- Adopter une directive européenne ambitieuse relative au devoir de vigilance des entreprises, incluant des obligations visant à garantir que leurs affaires ne contreviennent pas aux libertés civiles (matériel de surveillance, coupures internet), à la destruction de l'environnement (déforestation) et plus largement aux atteintes des droits humains ;
- Mettre en oeuvre la stratégie de lutte pour l'égalité en faveur des personnes LGBTQIA+ diffusée en novembre 2020 ;
- Refaire de l'abolition de la peine de mort une priorité portée par le service européen pour l'action extérieure sur le terrain [4] ;
- Assurer un soutien consulaire coordonné entre les membres de l'Union européenne pour les citoyens européens risquant la peine de mort dans le monde, en tout lieu et en toute circonstance ;
- Rapatriement des ressortissants européens (hommes, femmes, enfants), prisonniers et/ou retenus dans les camps en Syrie suite à une affiliation au terrorisme islamiste ;
- Défendre le droit d'asile et la protection des mineurs non accompagnés dans la refonte de la politique d'asile de migration commune [5] ;
- Mener une politique de lutte contre la traite des êtres humains en impliquant et en soutenant les associations spécialisées et améliorer les mécanismes de protection des victimes de traite des êtres humains ;
- Mettre en place des travaux au niveau communautaire en vue de créer un mécanisme de coopération sur la restitution des biens mal acquis au niveau européen ;
- Lever tous les obstacles à la distribution équitable des vaccins contre le COVID-19 [6].

[4] Conformément à la volonté affichée par le président Macron le 9 octobre 2021 lors de discours au Panthéon.

[5] Conformément à la priorité du trio (France-République Tchèque-Suède) sur la protection des citoyens et des libertés.

[6] Conformément au programme de la Présidence française de l'Union européenne visant à permettre l'accès aux vaccins pour les pays à revenu faible et intermédiaire.

